



Délibération n°2024-131

Date de la convocation : 13 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	34
Nombre de conseillers votants :	38
- dont « pour » :	38
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Décisions du Président dans le cadre de sa délégation

Le mardi 19 novembre 2024 à 18h45

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Cagnotte, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Stéphane BELLANGER, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Jean-François LATASTE, Guy BAUBION BROYE, Véronique GOMES, Henri LALANNE

Procurations : Didier MOUSTIE à Christian FORTASSIER, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Valérie BRETHOUS à Stéphane BELLANGER, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO,

Absents : Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON,

Secrétaire de séance : Philippe LABORDE

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée au Président par délibération n° 2020-65 du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020.

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil communautaire les décisions prises par le Président en vertu de cette délégation,

Il est rendu compte des décisions prises depuis le dernier conseil communautaire :

Décision n°2024-94 : Signature de la convention relative au groupement de commandes coordonné par la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans pour la passation des contrats d'assurances

Décision n°2024-97 : Mise à disposition d'un véhicule au lycée professionnel Jean Taris de Peyrehorade

Décision n°2024-98 : Convention de mise à disposition de la grande aux dîmes à Sorde l'Abbaye à l'Association QUIN SE DITZ

Décision n°2024-99 : Plan de financement définitif | Création d'un îlot de fraîcheur à la piscine intercommunale de Peyrehorade

Décision n°2024-100 : Plan de financement définitif | Agrandissement du bâtiment des services techniques

Décision n°2024-101 : Décision fixant les tarifs de la régie d'avances et de recettes de l'Office de Tourisme

Décision n°2024-102 : Convention de mise à disposition à la Commune de Peyrehorade de l'accueil collectif de mineurs situé dans l'enceinte de l'école maternelle de Peyrehorade



Décision n°2024-103 : Décision fixant les tarifs de la régie d'avances et de recettes de l'Office de Tourisme

Décision n°2024-104 : Protocole d'accord transactionnel concernant le sinistre Chemin du Troun à Tilh (40360)

Décision n°2024-105 : Signature d'un bail rural portant sur les parcelles n°A218, A219, A220, A221, A222, A223 et A224 à Bélus (40300)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

